



# COOPÉRATION RÉGIONALE DES POLITIQUES MIGRATOIRES

Rapport du 1<sup>er</sup> atelier régional CRPM  
Abidjan du 21 au 23 novembre 2021.

# Rapport du 1<sup>er</sup> atelier régional CRPM

## Glossaire

AFD	Agence Française de Développement
CAREM	Centre Africain de Recherches et d'Etudes sur les Migrations
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale
CRPM	Coopération régionale des politiques migratoires
EMIX	Emigrant Policy Index
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
GRDR	Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural
HCGE	Haut Conseil des Guinéens de l'Étranger
LAM	Laboratoire de Recherche les Afriques dans le Monde
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
PAISD	Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement
PONAM	Politique Nationale de Migration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
UA	Union Africaine

# Résumé exécutif

## CRPM : un dialogue régional et opérationnel pour faciliter le pilotage des politiques publiques migratoires



Le projet CRPM a comme objectif de contribuer à l'amélioration de la gouvernance institutionnelle des migrations au niveau national et régional et à encourager un dialogue élargi multi-territoriale mobilisant les acteurs publics et la société civile. La **première rencontre régionale du projet** a été organisée à **Abidjan entre le 21 et 23 novembre 2021** afin de présenter les enjeux du projet, d'échanger sur les méthodes d'intervention et de programmer les prochaines échéances. C'est autour du **Cameroun, de la Cote d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie** que se construit cet espace de dialogue opérationnel. CRPM, dans sa composante 1, concentre sa démarche autour des indicateurs de suivi des politiques publiques qui sont nécessaires au pilotage, au suivi et à la visibilité de l'action publique et facilitent également la mobilisation d'outils de financement, ainsi que le dialogue national et régional sur le secteur. Comme le rappelle le CAREM<sup>1</sup>, l'enjeu pour CRPM est d'accompagner les pays partenaires à construire des outils leur permettant de s'appuyer sur des données fiables et probantes sur la migration pour élaborer des politiques publiques et des programmations crédibles et pertinentes.

L'Atelier a rassemblé une trentaine d'acteurs institutionnels des différents pays<sup>2</sup> et des membres de la société civile. Les différentes interventions introductives ont souligné le **rôle important du dialogue entre praticiens** pour faire émerger des solutions innovantes pour renforcer le rôle de la diaspora comme acteur crédible du développement et renforcer sa contribution aux grands enjeux mondiaux.

A partir des présentations de chaque pays sur la thématique migratoire, les différents participants se sont dans l'ensemble accordés sur :

- La thématique « **Migration & Développement** », en particulier, sur la mobilisation de la diaspora
- Les questions de **gouvernance** dont la coordination inter-acteurs
- Les questions de **mobilité sous régionale, nationale, et territoriale** tout en prenant en compte les spécificités de chaque pays.

Sur la base de la présentation d'un benchmark sur les indicateurs de politiques migratoires fait par le LAM, les participants ont précisé la nécessité de travailler sur l'**harmonisation des indicateurs** en clarifiant les concepts utilisés, ainsi que sur les modes de recueil de données de manière à disposer de démarches unifiées. C'est pourquoi la réalisation d'un **état des lieux des pratiques en place dans les sept pays**, en les comparant avec l'Emigrant Policy Index (EMIX) pourrait constituer une trame pour renforcer les indicateurs dans les sept pays partenaires de CRPM.

<sup>1</sup> Centre Africain de Recherche et d'Étude sur les Migrations

<sup>2</sup> Sauf du Maroc et de la Tunisie.

En terme méthodologique, il a été proposé de privilégier une **approche inclusive** qui permette d'associer l'ensemble des parties prenantes des secteurs retenus, dont la société civile qui a rappelé lors de l'atelier les objectifs de la composante 2. Cette composante doit permettre de **renforcer la contribution des organisations de la société civile** dans l'élaboration et le suivi des politiques migratoires. Pour cela, il a été précisé qu'il sera particulièrement question de renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur les enjeux des politiques migratoires et de **créer des espaces de dialogue** entre les acteurs de la société civile mais également avec les institutions, ainsi que de **renforcer le plaidoyer**.

**Les prochaines étapes ont été précisés :**

- Le **prochain atelier régional** devrait se tenir en **juin 2022 à Yaoundé** et pour lequel le sujet prioritaire serait de faire la **restitution des diagnostics nationaux**. Par ailleurs, les ateliers régionaux pourraient être l'opportunité d'organiser une rencontre d'experts sur un sujet donnée, en lien avec les thématiques CRPM, telles que, par exemple, les outils de mobilisation des diasporas, les données relatives au secteur de la migration etc.
- Il a également été souligné le besoin de **relancer les réunions périodiques des points focaux en format webinaires**, de manière à assurer un suivi de l'état de l'avancement du projet dans les différents pays, maintenir le lien et favoriser les partages d'expérience entre institutions partenaires de CRPM.
- Enfin, l'atelier est revenu sur les **activités communes de renforcement des capacités** (formations, voyages d'étude). Notamment, le Mali a réitéré le souhait d'organiser un voyage d'étude au Niger afin de tirer profit de son expérience en matière de coordination du secteur migration initié dans le cadre de sa nouvelle politique migratoire 2020 – 2035.

L'Atelier d'Abidjan a vu l'**émergence d'une communauté d'acteurs**. Cette démarche témoigne d'une dynamique régionale porteuse d'apprentissages mutuels et de convergences entre les pays partenaires sur la thématique Migrations et Développement.

## Contexte

Les migrations internationales posent des défis considérables en même temps qu'elles participent du potentiel de développement du monde.

Elles constituent une problématique multi-territoriale et un sujet d'importance pour tout pays, tout espace régional qui se retrouvent à la fois concernés par des problématiques de départ, de transit, d'arrivée et de retour.

Fort de ce constat, beaucoup de pays se dotent de stratégies et de politiques publiques spécifiques, alors que les organisations de la société civile développent également une action reconnue sur les thématiques migratoires.

Avec le renforcement des politiques migratoires, les systèmes d'indicateurs sont également en construction. Ces indicateurs sont nécessaires au pilotage, au suivi et à la visibilité de l'action publique et facilitent également la mobilisation d'outils de financement ainsi que le dialogue national et régional sur le secteur.

C'est dans cette problématique que s'inscrit le projet CRPM avec comme objectif global de contribuer à améliorer la gouvernance institutionnelle des migrations au niveau national et régional et à encourager un dialogue élargi multi-territoriale mobilisant les acteurs publics et la société civile.

A cette fin, il vise deux résultats spécifiques à savoir :

- ✓ établir des indicateurs pertinents représentatifs du secteur migration répondant aux besoins d'information des acteurs engagés dans les politiques publiques qui soient simples, mobilisables, actualisables et susceptibles d'être harmonisés dans différents contextes géographiques ;
- ✓ initier des espaces de dialogue pour une analyse partagée des problématiques du secteur et la définition d'actions concertées.

Pour cela, le projet intervient auprès des sept pays partenaires traditionnels du groupe AFD sur la migration (Cameroun, Cote d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Sénégal et Tunisie) permettant de couvrir la diversité des dimensions de ce secteur. Dans chaque pays, le projet travaillera plus particulièrement sur les sujets de la migration qui constituent des domaines d'actions prioritaires des politiques de développement gouvernementales. CRPM comporte une action nationale et locale en relation avec les dynamiques publiques du secteur migration des pays concernés mais également un regard sous régionale, en contribuant à des échanges d'expériences et à structurer des outils conjoints fondés sur les sujets d'importance en cours au sein de la CEDAO et de l'UA.

Après quelques mois de mise en œuvre du projet, la première rencontre régionale du projet a été organisé à Abidjan entre le 21 et 23 novembre 2021 afin de présenter les enjeux de CRPM dans chaque pays, d'échanger sur les méthodes d'intervention et de programmer les prochaines échéances.

## Rappel sur les objectifs de l'atelier

Ce premier atelier régional visait à échanger sur les différents enjeux de CRPM et sur les approches et les expertises à mettre en place dans la suite du projet. Il a, plus spécifiquement, permis de :

- ✓ Créer une dynamique régionale de dialogue sur la question des indicateurs de politiques migratoires
- ✓ Présenter la problématique des indicateurs des secteurs prioritaires de la migration des pays partenaires de CRPM et de retenir quelques secteurs prioritaires sur lesquels se concentrer ;

- ✓ Présenter les premiers résultats du benchmark des indicateurs et des outils de suivi des politiques migratoires ;
- ✓ Échanger sur lesdits résultats afin d'encourager les partenaires à se saisir des ressources statistiques et administratives à leur disposition ; tout en mobilisant les problématiques, les typologies et les exemples présentés dans le benchmark ; la finalité étant d'identifier des approches et des méthodes conjointes qui répondent aux enjeux de la construction d'indicateurs et d'outils de suivi des politiques migratoires, en particulier pour le secteur migration et développement ;
- ✓ Échanger avec la société civile en charge de la composante 2 sur les modalités du dialogue régionale et le lien avec la composante 1.

## Structures et personnes présentes

Structure	Prénom et Nom	Fonction
Ministère d'État, Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	SEM VacabaDIABY	Directeur de Cabinet Adjoint
	SEM Issiaka KONATE	Directeur Général des Ivoiriens de l'Extérieur
	Sandra FOLQUET	Directrice
	NanourougoCOULIBALY	Directeur
	Jean Marc N'GUESSAN	Directeur
	Lanzéni KONE	Sous-Directeur
	Mamadou SAKO	Sous-Directeur
	RichardSILUE	Sous-Directeur
Ministère des Relations Extérieures du Cameroun	Diabaté Omignan	Sous-Directeur
	Aurélie JoséphineNDOUMBA NGONO	Directrice des Camerounais à l'Etranger, des Étrangers au Cameroun, des Réfugiés et des Questions Migratoires du Ministère des Relations Extérieures (DCEECRQM)
	Armel BOUM EYIKE	Secrétaire des Affaires Étrangères à la DCEECRQM
Ministère des Maliens Etablis l'Extérieur et de l'intégration africaine	DamarisABONG ELOM BILOUNGA	Chef de Bureau de l'encadrement et de l'information du Service des Étrangers au Cameroun
	Boulaye KEITA	Conseiller technique
	Boubacar N'DIAYE	Cadre DGME
Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Extérieur	Coumba SIMPARA	RAF CTC
	Mohamed DABO,	Ambassadeur, Conseiller chargé de la Diaspora et des Carrières Internationales;
	Mama Aïssata BANGOURA,	Ambassadeur, Directrice Générale des Affaires Juridiques et Consulaires;
	Mamadou Saitiou BARRY	Directeur Général adjoint des Guinéens de l'Etranger

Secrétariat Général du Gouvernement du Sénégal	Papa Birama THIAM	Directeur DCT- PAISD
Assemblée Nationale du Sénégal	Djimo SOUARE	Député, Président du Conseil Général de Goudiry
Direction Général des Sénégalais de l'Extérieur	Amadou François GAYE	Directeur Général des Sénégalais de l'Extérieur
CAREM / UA	Dr. Dampha LANG FAFA	Directeur intérimaire
FORIM	Khady SAKHO NIANG	Administratrice
	Benoit MAYAUX	Chargé de mission plaidoyer
Loujna	Aby SARR	REMIDEV
	Abdérmane CISSE	Convention de la Société Civile Ivoirienne
Ambassade de France	Marc DIDO	Premier conseiller
AFD	Olivier KABA	Responsable d'équipe projets Migrations
LAM	Thibaut JAULLIN	Chercheur
Expertise France	Radhia OUDJANI	Directrice du Département Gouvernance, Justice et Droits Humain
	Tiguida CAMARA	Chargée de projets
	Bamadi SANOKHO	Expert Migrations/Politiques publiques
	Jean PIERROT	Expert Migrations/Politiques publiques
	Kodjo AVEGNON	Assistant administratif et financier

# Synthèse des échanges de la première journée

## Cérémonie d'ouverture

L'ensemble des intervenants de la cérémonie d'ouverture s'est félicité de la tenue de ce premier atelier régional CRPM en présentiel à Abidjan dans un contexte où le covid a eu tendance à brider les échanges pourtant essentiels pour avancer sur le secteur de la migration.

M. Marc DIDIO, Premier Conseiller de l'Ambassade France à Abidjan, a, pour sa part, insisté sur le rôle de la diaspora comme acteur crédible du développement et sur le besoin de renforcer sa contribution pour répondre aux grands enjeux mondiaux. Il a appelé à un dialogue apaisé sur la migration permettant de mieux prendre en compte toute la diversité du secteur et la contribution de la migration pour répondre à ces enjeux. Il a, par ailleurs, souligné la singularité et la complémentarité de CRPM avec les autres espaces de dialogues régionaux, en promouvant un dialogue opérationnel directement lié aux actions de terrain, en mobilisant les praticiens du secteur et l'expérience de la société civile.



Dr Dampha LANG Fafa, représentant le CAREM, a rappelé que la gestion de la migration et de la mobilité était un enjeu prioritaire de l'Union Africaine ; précisant qu'une migration « bien gérée » supposait des données fiables sur les migrations et leur impact sur le développement. Il a indiqué que, pour cela, l'UA était en train de mettre en place 3 observatoires de manière à mieux comprendre les phénomènes à l'échelle du continent africain : le CAREM l'observatoire de Rabat dont la vocation est de fournir des données unifiées et formalisées et l'observatoire de Khartoum spécialisé sur la problématique de la traite des êtres humains. Enfin, il s'est félicité que le CAREM soit

associé aux activités du projet CRPM du fait de la complémentarité de leurs objectifs respectifs.

Mme Khady SAKHO NIANG, administratrice du FORIM, a mis en avant le rôle prépondérant de la société civile pour faire de la migration un vecteur de développement. Elle a plaidé pour un dialogue élargie associant pays d'accueil, pays de départ, acteurs de la société civile et Union Africaine.



Mme Radhia OUDJANI, représentante d'Expertise France, a, quant à elle, rappelé les grands objectifs de CRPM et précisé que le projet devra produire des outils concrets pour faciliter le pilotage des politiques publiques liées au secteur migration, mais également pour rendre leurs résultats plus lisibles et plus visibles. Elle a, par ailleurs, ajouté que ce serait dans le dialogue, la mutualisation et les échanges entre praticiens, à différentes échelles, que pourront émerger des solutions innovantes au bénéfice de tous. C'est aussi par ce biais, que le secteur migration, et plus particulièrement celui de Migration et développement, pourra être mieux appréhendé et mieux promu.





SEM Abdoulaye Kouyaté, directeur de cabinet adjoint du Ministère d'État, Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora de Côte d'Ivoire, s'est d'abord félicité d'accueillir le Cameroun, la Guinée, le Mali, le Sénégal et le CAREM à Abidjan sur une thématique d'actualité qui concerne tous les pays autour d'enjeux communs d'accueil de ressortissants étrangers, de mobilité et de développement ; en précisant que la mise en place d'un réseau d'experts était un préalable. Il a rappelé que le sujet de la migration occupait une place importante dans l'agenda du gouvernement ivoirien, avec la préparation d'une politique migratoire en accord avec les objectifs du Pacte Mondial. Il a ensuite insisté sur le besoin d'une

collaboration élargie avec la société civile, les acteurs nationaux mais également les pays de la sous région et les partenaires internationaux, notamment pour réfléchir à des positionnements communs à l'échelle du continent. Enfin, il a également mis en avant les besoins liés aux défis de la connaissance des phénomènes, avec la nécessité de mieux mesurer les avancées des actions publiques sur le secteur de la migration.

La cérémonie d'ouverture s'est conclue par la signature d'un accord de partenariat entre la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur et Expertise France pour instituer entre eux des rapports étroits de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du projet CRPM.



### Présentation du programme de l'atelier

M. Olivier KABA représentant l'AFD s'est félicité du fait que le dialogue régional promu par CRPM se formalise dans le cadre de ce premier atelier régional. Il s'est également réjoui qu'au-delà du projet, CRPM pouvait contribuer à alimenter les discussions actuelles sur l'orientation des financements « Europe » pour soutenir la mobilité.



Enfin, Mme Tiguida CAMARA a rappelé l'objectif de l'atelier ; à savoir, identifier les thématiques prioritaires à retenir, discerner les attentes des pays partenaires sur le travail des indicateurs, convenir d'une approche commune au niveau régional et échanger avec la société civile pour mettre en place des liens entre les deux composantes de CRPM.

Par ailleurs, elle a également retracé les grands principes d'intervention de CRPM pour assurer un travail collectif opérationnel, en indiquant que CRPM devait permettre un échange d'expériences et une mutualisation des savoirs faire pour contribuer à renforcer les liens entre participants et amener à la structuration d'une communauté de partenaires.

Enfin pour conclure cette première matinée, les participants ont été interrogés sur leur attente vis-à-vis de ce premier atelier régional CRPM et ont indiqué leur souhait que l'atelier puisse permettre de :

- ✓ mieux comprendre comment le fonctionnement de CRPM
- ✓ élaborer une feuille de route pour cadrer le dialogue et définir les outils à développer
- ✓ comprendre les pratiques en cours au sein des pays invités et de partager des expériences
- ✓ identifier les possibilités de collaboration entre pays
- ✓ créer une communauté d'acteurs pour collaborer et mutualiser les expériences
- ✓ identifier les domaines d'intervention du projet dans mon pays

## Présentation des contextes nationaux des sept pays

### Le Cameroun



Au Cameroun, les flux migratoires reposent sur des facteurs assez peu étudiés. Toutefois, le pays, du fait de sa stabilité, constitue un espace d'accueil pour bon nombre de populations déplacées de certains pays limitrophes. Par ailleurs, le Cameroun fait également face à un flux régulier qui alimente un effectif de camerounais à l'étranger difficile à estimer.

Les enjeux du secteur migration sont assez clairement appréhendés dans les différents documents de planification stratégique, avec un affichage plus important donné à la dimension diaspora plutôt qu'à la gestion des flux migratoires. A ce niveau, la stratégie nationale de développement 2020-2030, met un accent important sur la mobilisation des financements de la diaspora pour

accompagner la transformation structurelle de l'économie, notamment celle du système financier, et soutenir le développement du pays, notamment par la mobilisation de leur épargne et le renforcement de leurs capacités à assurer une diplomatie économique pour promouvoir le Cameroun à l'international.

Pour ce qui est de l'environnement institutionnel du secteur, le Cameroun a mis en place un groupe interministériel depuis 2007 autour du Premier Ministre. Dans ce cadre, le MINREX, qui assure l'animation de ce comité, est chargé d'élaborer un nouveau cadre de politique migratoire, mettre sur pied une stratégie globale de gestion des flux migratoires et favoriser la mise en place d'une structure unique de prise en charge des questions de migrations.

Par ailleurs, le MINREX intervient également directement sur la gestion des camerounais de l'étranger au travers de la Direction des Camerounais à l'étranger, des étrangers au Cameroun, des questions migratoires et des réfugiés. Cette direction a la responsabilité des missions ci-après :

- ✓ la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de gestion, promotion et de protection sociale et juridique des camerounais à l'étranger
- ✓ le suivi et l'élaboration des politiques et stratégies, en vue de la participation des camerounais de l'étranger au développement politique, économique et social du pays, en collaboration avec les autres administrations concernées ;
- ✓ le recensement des camerounais de l'étranger
- ✓ la préparation et le suivi des rencontres internationales portant sur la diaspora ;

- ✓ le suivi et l'encadrement des étrangers au Cameroun ;
- ✓ le suivi des activités de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;
- ✓ le suivi des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) ;
- ✓ le suivi du projet DiasInvest ;
- ✓ le suivi du Pacte Mondial, notamment.

La structuration de la politique migratoire camerounaise se détermine donc, avant tout, en fonction des instruments juridiques nationaux en place notamment :

- ✓ La Loi N° 68-LF du 11 Juin 1968 portant code de la nationalité
- ✓ La Loi N° 64-LF-14 du 16 Janvier 1964 relative à la répression de l'émigration clandestine des nationaux camerounais
- ✓ La Loi N° 74/21 du 05 Décembre 1974 portant répression de l'émigration et de l'immigration irrégulières
- ✓ la Loi n°97/012 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers du 10 janvier 1997 ;
- ✓ la Loi n°2011/024 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes ;

Parmi les faiblesses du secteur, il est à noter l'absence de document de politique nationale sur les migrations, l'absence d'un cadre de coordination opérationnelle et la faiblesse des données disponibles sur le secteur.

Dans ce contexte les sujets prioritaires pour le Cameroun sont la coordination et la gestion des données.

### La Côte d'Ivoire

Les migrations ont toujours tenu une place importante en Côte d'Ivoire. Afrique en miniature, elle fait office de pays d'accueil, de transit et de départ. Sur ses 23 millions d'habitants, plus de 25% est d'origine étrangère venant pour la majorité du Burkina-Faso. Par ailleurs, le pays compte une diaspora estimée à plus de 1,2 millions de personnes, dont la mobilité est plus récente.



Bien que la diaspora soit un sujet transversal de la politique gouvernementale ivoirienne, trois ministères sont plus particulièrement impliqués ; à savoir le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora. C'est, toutefois, ce dernier qui est en contact le plus directement avec les ivoiriens de l'extérieur et qui supervise la gestion de leurs problèmes au quotidien.

Dans cet environnement, la diaspora dispose d'une représentation au Sénat ainsi qu'au Comité Economique et Social.

L'action du Ministère en faveur de la diaspora ivoirienne vise à faire des ivoiriens de l'extérieur des citoyens mieux intégrés dans le pays d'accueil et partenaires du développement économique et social de le pays d'origine. Pour cela, un forum est organisé tous les deux ans, dont la dernière édition a porté sur « Talents et Investisseurs : le Rendez-vous de l'Emploi et des Opportunités ». Par ailleurs, le Ministère est en train d'élaborer une stratégie de soutien à l'investissement de la diaspora, notamment en vue de mettre en place un mécanisme d'appui à la création d'entreprise.

La problématique de la mobilité intra-régionale constitue également un enjeu prioritaire du secteur migration en Côte d'Ivoire, dans un contexte où l'évolution de la politique au sein de la CEDEAO est relativement lente.

Le sujet de la migration couvre donc des thématiques très larges en Côte d'Ivoire : Mobilité, diaspora, traite notamment. A ce niveau, la coordination interministérielle fait défaut et constitue un enjeu qui mériterait d'être renforcée dans l'avenir.

Par ailleurs, le peu de données disponibles sur le secteur migration handicape la planification de l'action publique. A ce niveau, la coopération entre Etats est relativement timide et devrait être accentuée dans le futur pour favoriser le partage de données.

### La Guinée

Pays à forte tradition de mobilité, la migration est une réalité importante de la Guinée. Elle concerne à la fois les questions de diaspora et de développement, mais également les domaines liés à la migration professionnelle, à la migration irrégulière, à la gestion des frontières, à la lutte contre la traite et au retour des guinéens de l'extérieur.



La migration est donc un sujet transversal, qui mobilise le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de la Coopération Africaine et des Guinéens de l'extérieur, mais aussi d'autres ministères comme l'Intérieur, la Santé et l'Education.

C'est le Ministère des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger qui assure la relation de l'État avec la diaspora et la protection de ses ressortissants à l'étranger, en s'appuyant sur son

réseau d'ambassades à l'étranger. Il s'appuie également sur un Haut Conseil des Guinéens de l'Étranger (HCGE), créé en 2018, pour mobiliser la diaspora et assurer un espace de consultation, de concertation, de conseil pour le gouvernement, ainsi qu'une capacité de suivi de l'action publique en matière de gestion de la diaspora. Le HCGE, dont la gestion est assurée par des représentants de la diaspora, fait également intervenir des représentations nationales avec l'existence de conseils à l'étranger dans 40 pays.

La mobilisation de la diaspora constitue également un sujet important, avec comme sujets prioritaires la question du recensement des guinéens de l'étranger, ainsi que celui de l'impact de leur mobilisation pour pouvoir mieux l'accompagner.

Les défis du secteur migration concernent la coordination des acteurs, ainsi que le manque de statistiques et de données fiables.

Pour cela la Guinée travaille à la mise en place d'un observatoire nationale de la migration, prévu dans le cadre du Pacte Mondial sur les migrations, ainsi que sur un Haut Conseil Politique sur les migrations.

### Le Mali

Le Mali est un pays fortement marqué par la migration. Il dispose d'une diaspora importante estimée 4,2 et 6 millions de personnes, bien structurée et très engagée au Mali. Cela se traduit notamment par des transferts de fonds de près de 500 milliards de FCFA par an.

Le Mali doit également faire face à un phénomène de retour des maliens de l'extérieur qui a concerné récemment plus de 40.000 personnes.

Le Mali est également une zone de transit importante dans un contexte international marqué par des enjeux sécuritaires qui ne facilitent pas la gestion des phénomènes migratoires.

Dans ce contexte, le Mali dispose d'une Politique Nationale de Migration (PONAM), depuis 2014, dont l'objectif global consiste à faire de la migration un facteur de croissance. Celle-ci se structure autour de 8 axes :

- ✓ Axe stratégique 1 : protéger et sécuriser les migrants ;
- ✓ Axe stratégique 2 : organiser et faciliter la migration légale ;
- ✓ Axe stratégique 3 : favoriser une meilleure réinsertion des migrants de retour ;
- ✓ Axe stratégique 4 : valoriser les capacités des diasporas au développement national ;
- ✓ Axe stratégique 5 : renforcer les capacités des organisations de migrants et de la société civile ;
- ✓ Axe stratégique 6 : renforcer le partenariat stratégique et la coopération sur les questions de migration ;
- ✓ Axe stratégique 7 : améliorer la connaissance sur les migrations ;
- ✓ Axe stratégique 8 : réadapter les conditions d'entrée, de séjour et d'établissement au Mali.



Il y a donc une attention très forte des plus hautes autorités maliennes sur la thématique. Cela se matérialise notamment par la mise en place d'un fonds d'urgence de 1 milliard de FCFA pour les maliens de l'étranger en difficulté et par le soutien de projets de développement local de la diaspora au travers de la cellule technique du codéveloppement

Malgré tout, la PONAM rencontre des difficultés. Celles-ci sont liées essentiellement aux dispositifs de gouvernance et de coordination des différents intervenants du secteur qui ne sont pas totalement opérationnels. En outre, malgré l'existence d'une matrice composée de 57 indicateurs, toutes les données ne sont pas recueillies et celles qui le sont peuvent être très disparates. Il y a donc des besoins importants dans l'harmonisation des données et le renforcement des capacités des acteurs qui recueillent ces données.

### Le Sénégal

Le Sénégal constitue un grand carrefour de mobilité avec une vocation d'accueil mais également une grande communauté à l'étranger. Celle-ci est très organisée et maintient un lien étroit avec le Sénégal. Cela se traduit par des transferts importants dont le montant annuel dépasse généralement 1,5 milliard de dollars.

L'Etat du Sénégal accorde une importance particulière à sa diaspora qui



constitue un domaine d'action central de sa politique publique. Le premier ministre délégué à la diaspora a été initié au début des années 80, ainsi que le premier Bureau d'Appui et d'Orientation aux Sénégalais de l'Extérieur. Depuis, le dialogue avec la diaspora n'a cessé de se renforcer. La diaspora dispose d'une place importante dans les différents documents stratégiques que sont le Plan Sénégal Emergent et l'Acte III de la Décentralisation. Elle est considérée comme la quinzième région du Sénégal et dispose depuis 2017 de 15 représentants auprès de l'Assemblée nationale ainsi qu'auprès du Conseil économique, social et environnemental(CESE).

Par ailleurs, le Sénégal a lancé, à partir de 2005, le PAISD qui constitue un dispositif de mobilisation visant à favoriser la contribution de la diaspora au développement de manière à ce qu'elle s'intègre au développement local.

Cela s'est traduit par la mise en place de programmes permettant de soutenir le recours à l'expertise des sénégalais de l'extérieur (SENEXPERTISE), la réalisation de projets de développement local cofinancés par les associations de migrants (avec notamment la réalisation de 700 salles de classe, de 24 centres de santé, 51 projets d'adduction d'eau...), les initiatives de la diaspora en matière de création d'entreprises (ayant contribué à la création de 700 entreprises) et la mobilisation de volontaires de solidarité.

La diaspora sénégalaise constitue donc une force vive et représente un acteur crédible de développement et de changement. Cela se concrétise dans les régions d'origine des sénégalais de l'extérieur.



C'est notamment le cas du Département de Goudiry, dont l'expérience a été mise en avant par le Président de la collectivité.

En effet, le PAISD a permis de renforcer la contribution de la diaspora autour de projets structurants en impliquant l'Etat et les collectivités locales. A ce niveau, un appui important a été fait pour que l'action de la diaspora puisse se réfléchir à l'échelle du département et non plus au niveau du village afin de soutenir une plus grande intégration des réalisations.

Ces efforts ont permis une progression considérable du taux d'accès des populations du département de Goudiry aux infrastructures de base et d'améliorer fortement leur environnement de vie.

Toutefois, dans ce contexte, il est également nécessaire de voir comment encourager, dans le futur, les initiatives économiques pour favoriser les activités génératrices de revenus et d'emplois et d'étudier dans ce cadre la place que pourrait prendre la diaspora pour accompagner ces nouveaux projets. C'est l'un des points d'intérêt sur lequel CRPM devrait pouvoir travailler dans la suite de la mise en œuvre du projet.

## Discussions sur les thématiques prioritaires et les points de convergence

Les discussions qui ont suivi les présentations pays ont permis de clarifier les attentes des participants sur leurs besoins prioritaires en termes d'indicateurs, afin de mieux préciser les interventions futurs de CRPM.

Les premiers échanges ont d'abord permis de questionner les participants sur les domaines prioritaires sur lesquels ils souhaitaient voir intervenir CRPM.

A ce niveau, les participants se sont dans l'ensemble accordés sur la thématique migration et développement ainsi que sur les questions de mobilité sous régionale.

Pour ce qui est de la thématique migration et développement, il est avant tout ressorti le besoin de travailler sur des indicateurs qui puissent mieux mettre en lumière les domaines liés à la territorialisation de la mobilisation des diasporas, à l'investissement collectif des diasporas, à la promotion de l'actionnariat, ainsi qu'à la question de la mobilisation des jeunes générations. A ce niveau, il a également été question de travailler sur des indicateurs qui puissent venir renforcer les stratégies de mobilisation de la diaspora.

En ce qui concerne le sujet de la mobilité, il a été question de la libre circulation au sein de l'espace CEDEAO, de la mobilité professionnelle, de la mobilité des talents mais aussi de la réintégration des migrants de retour.

Les discussions se sont ensuite poursuivies pour échanger sur l'utilisation des indicateurs, de manière à faire ressortir les finalités prioritaires concernant le besoin d'indicateurs.

A ce niveau, les souhaits des participants ont, dans l'ensemble, également convergé sur le sujet de la gouvernance et de la coordination ; que ce soit au niveau national pour renforcer une vision partagée permettant de mettre en place des politiques répondant aux priorités locales et nationales, mais aussi pour répondre à un enjeu sous régional de manière à encourager un dialogue entre pays sur les thématiques transversales de la migration et contribuer à définir une position harmonisée.

Par ailleurs, il a aussi été mis en avant un besoin d'indicateurs pour contribuer à analyser les causes profondes de la migration et évaluer les politiques publiques mises en œuvre sur le secteur de la migration.

Enfin les dernières discussions de cette première journée d'atelier ont davantage concerné les aspects méthodologiques et le mode de travail à privilégier pour avancer sur la mise en place de matrice d'indicateurs.

Les échanges ont d'abord mis en avant un besoin d'inclusivité dans la démarche de manière à associer aux réflexions à venir, l'ensemble des parties prenantes y compris la société civile.

Il a également été mentionné un travail nécessaire sur les données afin d'en améliorer la qualité et un besoin de renforcement des capacités des acteurs sur les notions d'indicateurs

Pour cela, il a été évoqué un souhait d'intensifier les collaborations entre les 7 pays partenaires de CRPM, de partager les expériences, d'échanger les bonnes pratiques, voire de réaliser des études comparatives.

Enfin, la réalisation de voyages d'étude thématiques a également été mise en avant, avec notamment pour le Mali le souhait d'étudier le cadre de gouvernance lié à la politique migratoire du Niger.

## Synthèse des échanges de la seconde journée

La seconde journée de l'atelier CRPM s'est articulée autour de 4 temps, à savoir

- ✓ Un rappel synthétique des débats de la veille sur la présentation des contextes migratoires nationaux et le choix des secteurs prioritaires à retenir ;
- ✓ La présentation des résultats préliminaires du benchmark sur les indicateurs et les outils de suivis des politiques migratoires, comprenant un échange sur le choix de la méthodologie pour les diagnostics approfondis des secteurs prioritaires retenus et des systèmes d'indicateurs en place ;
- ✓ Un échange sur les perspectives attendues de manière à préciser le contenu des moments régionaux.
- ✓ La présentation du programme de la composante 2 liée au dialogue avec la société civile, comprenant un échange sur son implication civile dans le processus d'élaboration des indicateurs

### Synthèse des débats de la veille sur la présentation des contextes migratoires nationaux et le choix des secteurs prioritaires à retenir

En ce qui concerne la restitution de la première journée, la synthèse a mis l'accent sur les points de convergence des différents débats permettant d'identifier des priorités communes autour du domaine migration et développement et de celui de la mobilité sous-régional.

Au niveau du secteur migration et développement, les participants ont mis en avant le souhait de se focaliser plus particulièrement sur la mobilisation de la diaspora et de positionner CRPM sur la problématique de la gouvernance du secteur et de la coordination inter-acteurs aux niveaux sous régional, national et territorial. Il a notamment été proposé de travailler sur le double espace permettant de renforcer les outils de profilage des diasporas, ainsi que sur l'impact de leur mobilisation au niveau local.

### Présentation des résultats préliminaires du benchmark sur les indicateurs et les outils de suivis des politiques migratoires

L'objectif de cette partie de l'atelier était d'affiner le choix des secteurs prioritaires à retenir, de mieux préciser les besoins d'indicateurs et d'échanger sur les choix méthodologiques pour construire les indicateurs.

Pour cela, ce temps de travail s'est articulé autour des trois phases ci-après :

- ✓ Une présentation du CAREM ;
- ✓ Une présentation des résultats préliminaires du benchmark ;
- ✓ Un travail de groupe sur les choix méthodologiques.

#### Éléments introductifs liés à la présentation du CAREM

En introduction, le CAREM est intervenu sur la problématique liée à la mise en place d'une action publique fondée sur des données fiables. Dans ses propos, le directeur par intérim du CAREM a indiqué que son organisation se mettait en place dans un contexte où les données fiables sur la migration en Afrique étaient limitées et non actualisées. Ceci entrave l'élaboration de politiques et la programmation fondées sur des données probantes et justifie, de fait, la nécessité pour le continent de disposer d'une structure continentale comme le CAREM





pour mener des recherches et générer des données sur la migration. L'objectif est ainsi de faciliter la formulation et la programmation de politiques migratoires fondées sur des preuves, tel que prévu dans la révision du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union Africaine (CPMA), adopté lors de son 30<sup>e</sup> Sommet en janvier 2018.

Dans ce contexte, il a été précisé que le CAREM intervenait dans un cadre général d'amélioration du régime global de la gouvernance des migrations en Afrique, en contribuant plus spécifiquement à :

- ✓ Faire progresser la base de connaissances du continent africain sur les questions de migration et de mobilité.
- ✓ Contribuer à des interventions fondées sur des données probantes sur la migration en Afrique.

Pour cela, il a été indiqué que le centre travaillerait plus spécifiquement sur :

- ✓ L'interprétation des données migratoires et la compilation des rapports périodiques sur les tendances et les schémas migratoires en Afrique et entre l'Afrique et d'autres régions ;
- ✓ La réalisation recherches empiriques et appliquées concernant tous les aspects de la migration et de la mobilité. Il s'agira également de faciliter la formulation et la mise en œuvre de politiques de migration exploitables pour les États membres/CER ;
- ✓ La diffusion d'un journal et de rapports périodiques sur l'état de la migration et de la gouvernance des migrations en Afrique ;
- ✓ La préparation des prises de position sur la migration et la mobilité pour l'Union africaine ;
- ✓ La promotion des politiques qui favorisent l'impact de la migration sur le développement et atténuent ses impacts négatifs sur le continent ;
- ✓ L'évaluation de la mise en œuvre des politiques migratoires sur le continent ;
- ✓ Un rôle d'interface dans le débat sur les migrations entre les États membres, la diaspora africaine et les OSC.

Enfin la présentation s'est conclue sur l'intérêt d'associer étroitement le CAREM aux futurs travaux de CRPM sur les indicateurs.

### Présentation des résultats préliminaires du benchmark

En ce qui concerne le benchmark, les réflexions sur les indicateurs liés au secteur migration étant relativement récentes, il a été rappelé que celui-ci avait été envisagé comme travail préparatoire à la composante 1, pour disposer d'une étude comparative sur les indicateurs et les outils de suivi des politiques publiques sur le secteur de la migration. Il s'est ainsi agi de comparer quelques situations et de soutenir le développement d'une approche commune de construction d'indicateurs et de mécanismes d'évaluation de politiques publiques sur les secteurs prioritaires retenus.

Le benchmark, toujours en cours de réalisation au moment de l'atelier, fait intervenir l'unité de recherche les Afrique dans le Monde (LAM), au travers du chercheur Thibault Jaulin. Le LAM est un centre multidisciplinaire et comparatiste d'analyses des questions politiques en Afrique, placé sous la tutelle de l'Institut d'études politiques de Bordeaux et du CNRS. Créé en 2011, il est devenu un pôle de référence d'expertise sur les politiques publiques en Afrique et mène, sur ce sujet, une collaboration étroite avec plusieurs chercheurs et unités de recherches africaines. Par ailleurs, à partir de 2019, le LAM a structuré la Chaire



Diasporas Africaines qui pilote et fédère des initiatives de recherche sur les migrations et les diasporas africaines.

La présentation des résultats préliminaires du benchmark a porté sur un état des lieux des principaux enjeux et problématiques liés au suivi des politiques migratoires, la description de quelques expériences de systèmes d'indicateurs et, enfin, la formulation de quelques pistes pour développer des matrices pilotes sur les sujets prioritaires retenus.

Dans ses propos liminaires, Thibault Jaulin a rappelé que cette étude n'avait pas pour objectif d'évaluer les politiques migratoires des pays partenaires du CRPM à partir d'indicateurs prédéfinis, mais de stimuler les échanges avec et entre les partenaires sur la construction d'indicateurs de suivi qui répondent à leurs priorités et à leurs besoins.

Aussi, est-il revenu dans un premier temps sur les enjeux problématiques et méthodologiques propres au suivi des politiques migratoires marqués par :

- ✓ Une réflexion relativement récente ;
- ✓ Une inégale couverture de tous les domaines de la migration, avec une plus grande prise en compte des enjeux liés aux politiques d'immigration des pays de l'OCDE et moins des enjeux de développement des pays africains ;
- ✓ Des indicateurs, quand ils existent, concernant davantage la gouvernance et le cadre réglementaire et, finalement, assez peu l'impact réel des politiques publiques.

Par ailleurs, il a également été mis en avant l'existence de quelques références qui pourraient être valorisées dans le cadre de CRPM pour travailler sur des propositions d'indicateurs migration et développement. C'est notamment les cas de :

- ✓ La matrice d'indicateurs récente de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), instituée dans le cadre du suivi des Objectifs du Développement Durable (ODD) et des profils d'Indicateurs de gouvernance des migrations (IGM), afin d'obtenir une évaluation globale des politiques migratoires en Afrique, au niveau national ou de métropoles, et qui inclut également l'indicateur 10.7.2 du nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées développées avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) dans le cadre du suivi de l'objectif 10.7 des ODD. Ce cadre définit trois principes et trois objectifs de bonne gouvernance des migrations, à partir desquels sont déclinés six domaines de gouvernance des migrations, qui contiennent plusieurs séries d'indicateurs à savoir :
  - Domaine 1 : Le respect des normes internationales et de la garantie des droits des migrants ;
  - Domaine 2 : La formulation de politiques fondées sur des éléments factuels et selon une approche associant l'ensemble du gouvernement ;
  - Domaine 3 : Des partenariats visant à résoudre les questions de migration et les questions connexes ;
  - Domaine 4 : Améliorer le bien-être socioéconomique des migrants et de la société ;
  - Domaine 5 : La mobilité en contexte de crises ;
  - Domaine 6 : Faire en sorte que les migrations se déroulent dans des conditions sûres, en bon ordre et dans la dignité.

Toutefois, si les indicateurs définis par l'OIM contribuent au suivi de la gouvernance des migrations en général, ils ne permettent pas un suivi spécifique de politiques migratoires, en raison du nombre nécessairement limité d'indicateurs dans une même matrice.

- ✓ L'Emigrant Policy Index (EMIX), qui porte sur le suivi des politiques de diaspora de vingt-deux pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'EMIX a pour intérêt d'être

exclusivement centré sur les politiques qui ciblent les émigrés et les membres de la diaspora. Tout en évitant de distinguer les pays selon leur statut migratoire (émigration, immigration ou les deux), EMIX place au centre de son analyse les politiques développées par les États d'origine. Avec une centaine d'indicateurs, EMIX couvre de manière approfondie les évolutions et les spécificités des politiques économiques, sociales, culturelles, symboliques et de citoyenneté des pays d'origine en direction de leurs émigrés et de leur diaspora, ainsi que les structures administratives chargées de mettre en œuvre ces politiques. Il est à noter toutefois que l'EMIX, comme pour les autres indices et indicateurs déjà évoqués, ne considère que les cadres juridiques, institutionnels et administratifs relatifs aux politiques de diaspora, et non leur mise en œuvre et leur impact. Enfin, EMIX intègre plusieurs indicateurs relatifs aux structures administratives chargées de la définition et de la mise en œuvre des politiques de diaspora, à la fois dans le pays d'origine (ministère, secrétariat d'Etat, agences publiques, instances de coordination intergouvernementales) et dans le réseau consulaire (nombre de consulats et implantation et services consulaires en ligne).

Cependant, il ressort que ces indicateurs et indexes présentent des limites par rapport aux besoins d'indicateurs de politiques publiques des pays partenaires de CRPM. Ils ne portent pas sur la mise en œuvre et sur l'impact des politiques, mais sur l'adoption de lois et de règlements et la création d'institutions, d'administrations et de programmes d'action. Ils visent à analyser la nature des politiques, leurs évolutions, leur cohérence ou encore les interactions avec d'autres politiques. Ils se distinguent donc d'indicateurs de suivi des politiques publiques, qui concernent la mise en œuvre des politiques et qui impliquent notamment la définition d'objectifs et la collecte de données pour renseigner la réalisation de ces objectifs. Par ailleurs, ces indicateurs et indexes ne permettent pas d'évaluer réellement les politiques mises en œuvre ; ce qui exigerait de les corrélérer à des indicateurs de contexte et soulèverait d'importantes difficultés méthodologiques, à moins de limiter l'analyse à une composante spécifique et à un (ou plusieurs) effets supposés.

Par ailleurs, il a été également rappelé que la construction d'indicateurs de suivi de politiques publiques est le résultat d'un processus de problématisation, de sélection d'indicateurs, de collecte et de codage des données qui implique également de tenir compte de plusieurs contraintes, en particulier l'accessibilité des données et les moyens disponibles. Dans cette perspective, la présentation des indices et des indicateurs évoqués représente un moyen d'identifier des modèles (et des contre-modèles) et des sources de données, du moins pour les bases de données publiquement partagées.

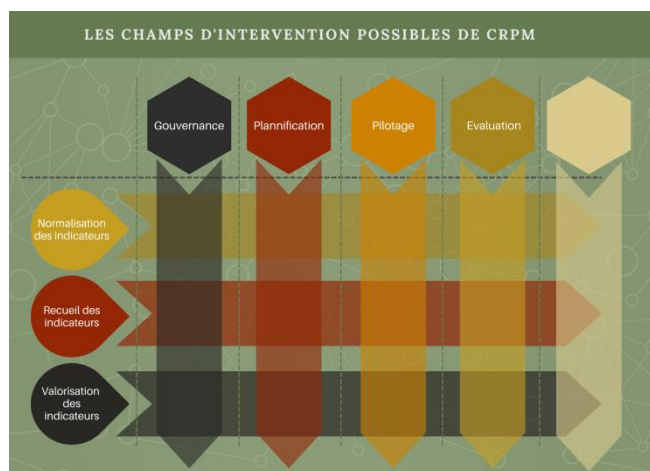
Enfin, il a été fait mention des constats partagés sur les données de la migration lors de la restitution des travaux de l'OCDE sur les profils des diasporas du Mali, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire présenté dans le cadre de l'atelier de coopération Sud-Sud qui ont mis en avant notamment :

- ✓ La nécessité de mettre en cohérence les indicateurs avec les objectifs des politiques publiques sur le secteur ;
- ✓ L'obligation de travailler sur l'amélioration des sources de données, demandant d'avancer sur l'harmonisation des données, sur la mise en place de définitions conjointes, voire de guides de référence sur les indicateurs ;
- ✓ L'importance de renforcer la coopération statistique entre pays mais également nationalement au niveau interministériel ;
- ✓ Le besoins d'améliorer l'utilisation des données, leur valorisation et de renforcer les capacités d'analyse ;
- ✓ L'intérêt de développer des dispositifs d'évaluation qualitative des politiques publiques.

### Travail de groupes sur les choix méthodologiques

Afin de faire ressortir les besoins prioritaires des participants, de manière à mieux préciser les types d'indicateurs à renforcer, et d'échanger sur les choix méthodologiques permettant d'y parvenir, il a été proposé une réflexion en groupes sur les possibilités d'intervention de CRPM

autour des deux champs complémentaires couvrant les domaines possibles d'étude de CRPM, à savoir :



✓ Le champ des politiques publiques avec la possibilité de travailler en fonction des besoins d'indicateurs sur i) le domaine de la gouvernance, avec une production d'indicateurs permettant d'accompagner la gestion et la coordination des secteurs retenus, ii) le domaine de la planification avec une production d'indicateurs pour accompagner la formulation de l'action publique, iii) le domaine du pilotage pour accompagner la mise en œuvre des actions définies et enfin iv) le domaine de l'évaluation pour accompagner la valorisation des résultats atteints ;

✓ Le champ de la donnée avec la possibilité de travailler sur la problématique de la standardisation des indicateurs (définition, harmonisation et normalisation des concepts), la problématique du recueil de la donnée (partage de données, coopération statistique, données innovantes), la problématique de la valorisation des indicateurs (analyse et utilisation des données).

Dans l'ensemble les quatre groupes ont mis en avant la priorité d'intervenir sur les indicateurs de gouvernance, évoquant, malgré tout, un besoin de mettre en place de manière complémentaire des référence vis-à-vis d'indicateurs de pilotage et de réalisation.

A ce niveau, il a été précisé la nécessité de travailler sur l'harmonisation des indicateurs en clarifiant les concepts utilisés en vue de travailler sur des définitions communes, ainsi que sur les modes de recueil de données de manière à disposer de démarches unifiées.

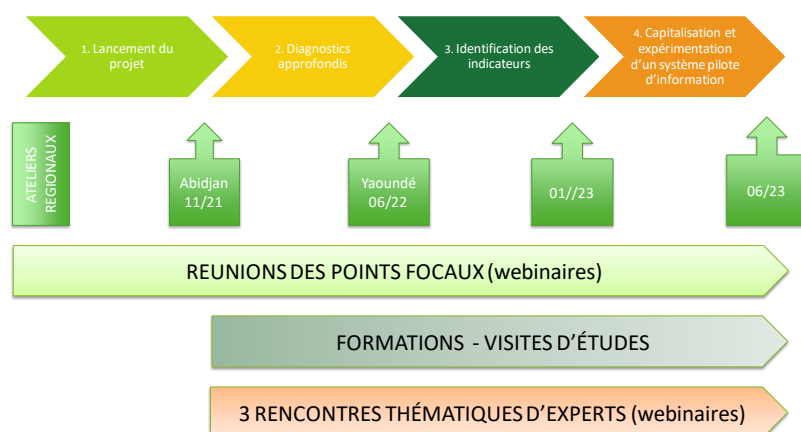
En terme méthodologique, il a été proposé de privilégier une approche inclusive qui permette d'associer l'ensemble des parties prenantes des secteurs retenus, dont la société civile. Le besoin de réaliser un état des lieux des pratiques en place dans les sept pays a également été évoqué, en faisant un comparatif avec l'Emigrant Policy Index (EMIX) qui pourrait constituer une trame pour renforcer les indicateurs dans les sept pays partenaires de CRPM.

En outre, il a été mis en avant un souhait de voir CRPM intervenir sur le renforcement des capacités permettant de mieux maîtriser les différents concepts liés aux indicateurs.

Enfin, il a été évoqué de voir comment CRPM pourrait soutenir une rencontre thématique d'expert sur la question des indicateurs pour préparer le GFMD franco-sénégalais de septembre 2022.



## Perspectives attendues



La dernière partie de la matinée a été consacrée à une présentation des prochaines échéances.

Il a tout d'abord été évoqué l'organisation des ateliers à venir dont le prochain qui devrait se tenir en juin 2022 à Yaoundé et pour lequel le sujet prioritaire serait de faire la restitution des diagnostics nationaux. Par ailleurs,

les ateliers régionaux pourraient être l'opportunité d'organiser une rencontre d'experts sur un sujet donnée, en lien avec les thématiques CRPM, telles que, par exemple, les outils de mobilisation des diasporas, les données relatives au secteur de la migration etc.

Il a également été souligné le besoin de relancer les réunions périodiques des points focaux en format webinaires, de manière à assurer un suivi de l'état de l'avancement du projet dans les différents pays, maintenir le lien et favoriser les partages d'expérience entre institutions partenaires de CRPM.

Enfin, l'atelier est revenu sur les activités communes de renforcement des capacités (formations, de voyages d'étude). Notamment, le Mali a réitéré le souhait d'organiser un voyage d'étude au Niger afin de tirer profit de son expérience en matière de coordination du secteur migration initié dans le cadre de sa nouvelle politique migratoire 2020 – 2035.

## Présentation du programme de la Composante 2 liée au dialogue avec la société civile

M. Benoit MAYAUX a débuté en présentant les différentes structures (FORIM, GRDR, membres du collectif LOUJNA TOUNKARANKE) composant le consortium responsable de la mise en œuvre de la Composante 2 de CRPM. Il a ensuite rappelé les objectifs de la composante qui doit permettre de renforcer la contribution des organisations de la société civile dans l'élaboration et le suivi des politiques migratoires. Pour cela, il a précisé qu'il sera plus particulièrement question de renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur les enjeux des politiques migratoires et de créer des espaces de dialogue entre les acteurs de la société civile mais également avec les institutions, ainsi que de renforcer le plaidoyer.

De manière à obtenir des dynamiques nationales fortes, il est prévu de mettre en place des comités nationaux dans les sept pays partenaires afin de coordonner l'ensemble des activités de la composante, en relation avec une organisation « point focal », chargée d'animer les processus nationaux et le lien avec le comité de pilotage général ; ce dernier assurant la mise en œuvre, le suivi et la représentation de la composante dans sa globalité.

Ensuite, les principales activités de la composante ont été présentées, notamment la réalisation de cartographies nationales des acteurs de la société civile, les formations régionales techniques, un atelier d'échanges sur le suivi des politiques publiques, des visites de terrain.

Par la suite, les échanges avec les points focaux ont permis d'insister sur la nécessité de mettre en place un dialogue inclusif autour des politiques publiques liées au secteur de la migration et d'associer le plus possible la société civile active sur le secteur. De manière complémentaire, il a été mis en avant l'intérêt de développer un suivi citoyen.

Certains pays, comme la Guinée, ont indiqué que la société civile était relativement associée aux prises de décision publiques sur le secteur de la migration.

Toutefois, il a été indiqué que certains représentants de la société civile avait davantage un positionnement politique, alors que la participation active des OSC opérationnelles de terrain serait essentiel au dialogue avec les institutions en charge de la migration, pour que celui-ci soit pleinement constructif.

Enfin, convenant de l'intérêt du dialogue avec la société civile pour son action, le CAREM a également souhaité maintenir le lien avec la composante 2.

Dans leur mots de clôture, le Directeur Général des Ivoiriens de l'Extérieur, SEM Issiaka KONATE, et la Directrice du Département Gouvernance, Justice et Droits humains d'Expertise France, Mme Radhia OUDJANI, ont remercié l'ensemble des participants pour leur contribution active aux deux jours de travaux. Ils se sont félicités de la communauté d'acteurs en construction au sein du projet CRPM ; celle-ci témoignant d'une dynamique régionale porteuse d'apprentissages mutuels et de convergences entre les pays partenaires sur la thématique Migrations et Développement.



# Annexe

## Programme de l'atelier

### Dimanche 21 Novembre :

- Accueil des participants
- 12H30 Team building (Déjeuner et excursion fluviale)

### Lundi 22 Novembre :

- 9h00 – 11h00 : Cérémonie d'ouverture – Allocutions et discours
  - ✓ Mots d'introduction de Monsieur Marc Didio, premier conseiller de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire
  - ✓ Mot d'introduction du directeur par intérim Monsieur Lang Fafa Dampha du Centre Africain de Recherche et d'Études sur les Migrations - UA
  - ✓ Mot d'introduction de Madame Khady Sakho Niang, FORIM
  - ✓ Mot d'introduction de Madame Radhia Oudjani, directrice du département Gouvernance, Justice et Droits Humains d'Expertise France
  - ✓ Mot de bienvenue de SEM Monsieur Abdoulaye Kouyaté, directeur de cabinet adjoint du Ministère d'État, Ministère des Affaires étrangères, de la Diaspora et de l'Intégration africaine
  - ✓ Signature de la convention de partenariat entre le Ministère des affaires étrangères, de la diaspora et de l'intégration africaine de Côte d'Ivoire et Expertise France
- 11h30 – 12h00 : Présentation des 2 journées, programme, objectif des sessions, par Madame Tiguida Camara (EF) et Monsieur Olivier Kaba (AFD)
- 14h00- 16h00 : Présentation des contextes nationaux des sept pays autour d'une présentation de 10 min pour chaque pays et échange.
- 16h30 – 17h30 : Discussions sur les thématiques prioritaires, les points de convergence possibles entre les pays, les sujets à prendre en compte pour renforcer une coopération régionale

### Mardi 23 Novembre :

- Rappel de la journée précédente par un point focal national
- 9h00 – 10h30 : Présentation et échange sur le Benchmark par Monsieur Thibaut Jaulin, chaire Diaspora, Sciences Po Bordeaux
- 11h00 – 12h00 : Échange sur la méthodologie pour les diagnostics approfondis des secteurs prioritaires retenus et des systèmes d'indicateurs en place
- 12h00 – 13h00 : Échange sur les perspectives et les moments régionaux (webinaire institutionnel, mission d'études...)
- Synthèse des travaux institutions par un point focal national
- 14h30 – 15h30 : Présentation du programme de la Composante 2 par la société civile
- 15h30 – 16h30 : Échange sur l'implication de la société civile dans le processus d'élaboration des indicateurs
- 16h30 – 17h30 : Clôture